

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2002
COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 26 juin 2002 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Etaient présents : Mme Joëlle SCHIRRER (à compter de la question 2), M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER (jusqu'à la question 11), Mme Lucille LAMY (à compter de la question 14), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU (à compter de la question 2), M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à compter de la question 55), Mme Françoise FELLMANN (à compter de la question 2), M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Guite DUFAY (à compter de la question 2), Mme Nicole DAHAN (à compter de la question 2), Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 2), Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question 2), M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question 2), M. Denis BAUD, M. Jean-Loup COLY, Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Christophe LIME, M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET (de la question 2 à la question 15), M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Karine GEIGER (jusqu'à la question 70), M. Sébastien MAIRE, M. Marcel POCHARD (jusqu'à la question 49), M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE (à compter de la question 2), M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question 40), M. Pascal BONNET, M. Alexandre CHIRIER.

Secrétaire : M. Sébastien MAIRE.

Absents : Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'à la question 1), M. Vincent FUSTER (à compter de la question 12), Mme Lucille LAMY (jusqu'à la question 13), Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Danièle TETU (jusqu'à la question 1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (jusqu'à la question 54), Mme FELLMANN (jusqu'à la question 1), Mme Marie-Marguerite DUFAY (jusqu'à la question 1), Mme Nicole DAHAN (jusqu'à la question 1), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question 1), Mme Danièle POISSENOT, M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question 1), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Béatrice FALCINELLA (jusqu'à la question 1), M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1), M. Bruno LEGEARD, Mme Annie MENETRIER, Mme Frédérique MOZER, Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 1 et à compter de la question 16), Mme Karine GEIGER (à compter de la question 71), Mme Safia N'MINEJ, M. Marcel POCHARD (à compter de la question 50), Mme Claire CASENOVE (jusqu'à la question 1), Mme Catherine PUGET, M. RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question 41).

Procurations de vote : Mme Joëlle SCHIRRER à M. Franck MONNEUR (jusqu'à la question 1), M. Vincent FUSTER à M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 12), Mme Lucille LAMY à M. Jacques MARIOT (jusqu'à la question 13), Mme Danièle TETU à M. Jean-Claude ROY (jusqu'à la question 1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA à Mme Martine BULTOT (jusqu'à la question 54), Mme FELLMANN à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 1), Mme Marie-Marguerite DUFAY à M. Michel ROIGNOT (jusqu'à la question 1), Mme Nicole DAHAN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 1), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER à M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Jacques DEMONET à Mme Joëlle SCHIRRER (à compter de la question 2), Mme Jacqueline PANIER à M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Françoise PRESSE à Mme Corinne TISSIER (jusqu'à la question 1), M. Yves-Michel DAHOUI à M. Bruno MEDJALDI, Mme Béatrice FALCINELLA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 1), Mme Annie MENETRIER à M. Christophe LIME, Mme Frédérique MOZER à Mme Catherine BALLOT, Mme Annaïck CHAUVET à M. Patrick BOURQUE (jusqu'à la question 1 et à compter de la question 16), Mme

Safia N'MINEJ à M. Denis BAUD, M. Marcel POCHARD à M. Jean ROSSELOT (à compter de la question 50), Mme Catherine PUGET à M. Alexandre CHIRIER, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN à M. Pascal BONNET (à compter de la question 41).

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. l'Adjoint MEDJALDI a, au nom du Conseil Municipal, présenté ses condoléances à M. le Maire dont le père est récemment décédé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Exercice 2001 - Compte de gestion du Trésorier Principal de Besançon Municipale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2001 qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Principal et des Budgets Annexes et la comptabilité des valeurs inactives,

- déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2001 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 - Exercice 2001 - Compte Administratif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (39 pour, 12 abstentions), a adopté le Compte Administratif de l'exercice 2001 dont les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

En francs

	Investissement	Fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 154 127 964,15	206 168 224,41	52 040 260,26
Eaux	13 023 546,07	14 077 355,89	27 100 901,96
Assainissement	10 971 639,23	31 371 379,77	42 343 019,00
SSADPA	258 740,17	5 728,58	264 468,75
Forêts	169 872,30	124 950,70	294 823,00
Déchets	- 4 287 310,05	9 750 374,68	5 463 064,63
ZA Champs Montants	- 3 339 502,60	0,00	- 3 339 502,60
Transports Publics Urbains	0,00	0,00	0,00
Total en Francs	- 137 330 979,03	261 498 014,03	124 167 035,00

	Investissement	Fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 23 496 656,66	31 430 143,20	7 933 486,54
Eaux	1 985 426,80	2 146 079,07	4 131 505,87
Assainissement	1 672 615,62	4 782 536,02	6 455 151,64
SSADPA	39 444,68	873,32	40 318,00
Forêts	25 896,87	19 048,61	44 945,48
Déchets	- 653 596,20	1 486 435,04	832 838,84
ZA Champs Montants	- 509 103,89	0,00	- 509 103,89
Transports Publics Urbains	0,00	0,00	0,00
Total en Euros	- 20 935 972,78	39 865 115,26	18 929 142,48

3 - Exercice 2002 - Indemnités communales pour travaux supplémentaires aux agents des services fiscaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'indemnités communales aux agents des services fiscaux pour un montant global de 17 930 £.

Mme BALLOT n'a pas pris part au vote.

4 - Exercice 2002 - Budget principal - Affectation des résultats de l'exercice 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a confirmé l'affectation reprise au budget primitif 2002 :

- de 25 548 639,36 £ à la couverture du besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2001

- de 5 881 503,84 £ en report à nouveau sur le chapitre 002 en recettes de fonctionnement.

5 - Exercice 2002 - Transferts de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé les transferts de crédits à intervenir en dépenses d'investissement et a approuvé ceux intervenus en dépenses de fonctionnement entre le 11 mai 2002 et le 7 juin 2002.

6 - Exercice 2002 - Crédits complémentaires par reprises sur le compte des dépenses imprévues

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté des crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues pour une somme globale de 136 464 £.

7 - Exercices 1997, 1998 et 1999 - Régularisation de la TVA pour l'activité Déchets

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les opérations suivantes :

- sur le budget principal : inscription en fonctionnement de 106 587,17 £ correspondant à la TVA due sur les ventes de matériaux en 1997 et 1998, en charges

exceptionnelles, et 161 342,22 £ correspondant à la TVA récupérée sur les travaux pour ces mêmes années, en produits exceptionnels

- sur le budget Déchets :

- . inscription de 18 002,40 £ correspondant à la TVA due, en dépenses de fonctionnement
- . encaissement des recettes de façon à ce qu'elles correspondent précisément à la TVA ayant été déduite, sur les différentes imputations, en investissement et en fonctionnement, pour un total de 899 181,35 £
- . affectation d'une somme de 819 722,02 £ correspondant à la TVA récupérée sur les travaux de modernisation de l'usine d'incinération sur la ligne budgétaire ayant supporté la dépense initiale.

8 - Budget annexe du secteur Déchets - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2001 en application de la nomenclature M4

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter par décision modificative au budget de l'exercice courant du service Déchets une partie de l'excédent, soit 651 000 £, à la couverture des opérations suivantes :

- autofinancement du programme d'équipement 2001 pour 611 000 £
- financement complémentaire du programme investissement 2002 pour 40 000 £.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du Service Déchets pour une affectation ultérieure s'élève à 835 435,04 £.

9 - Budget annexe Forêts - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2001 en application de la nomenclature M 14

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget Forêts, soit 19 048,61 £ à la couverture du besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2001.

10 - Budget annexe du service des Eaux - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2001 en application de la nomenclature M49

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter une partie de l'excédent, soit 1 893 000 £, à la couverture des opérations suivantes :

- autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2001 : 828 000 £
- financement complémentaire du programme d'investissement 2002 : 65 000 £
- une somme de 1 000 000 £ sera affectée pour diminuer l'emprunt prévu pour l'exercice 2002 d'un montant de 1 300 000 £.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation du Service des Eaux disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 253 079,07 £.

11 - Budget annexe du service de l'Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2001 en application de la nomenclature M49

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter par décision modificative au budget de l'exercice courant du Service Assainissement une partie de l'excédent, soit 4 529 161 £, à la couverture des opérations suivantes :

- autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2001 :
1 204 000 £
- financement complémentaire du programme d'investissement 2002 :
3 325 161 £.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation du Service Assainissement disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 253 375,02 £.

12 - Exercice 2001 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

A l'unanimité moins 11 abstentions, le Conseil Municipal a adopté ce rapport.

13 - Exercice 2001 - Rapport d'activités du service des Eaux

A l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil Municipal a adopté ce rapport.

14 - Exercice 2001 - Rapport d'activité du service Assainissement

A l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil Municipal a adopté ce rapport.

15 - Taxe sur les spectacles - Exonération générale et totale pour les manifestations sportives pour l'année 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'exonération de taxe sur les spectacles pour toutes les compétitions sportives qui se dérouleront sur le territoire de la commune en 2003.

16 - Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs ou droits pour l'année 2002-2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants :

I - Installations sportives municipales, équipements sportifs et de loisirs, animation sportive

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
1 - Installations sportives municipales			
Etablissements scolaires de Besançon, collèges et lycées publics et privés : redevance horaire			
- Gymnases	8,92 £	9,00 £	0,90
- Terrains	6,02 £	6,10 £	1,33
Traçage Peinture Grand Terrain		15,00 £	Création
Traçage Plâtre Grand Terrain		8,00 £	Création
Traçage Foot à 7		4,00 £	Création
2 - Plage de Chalezeule			
. Entrée adulte	2,50 £	2,55 £	2,00
. Abonnement Adulte (10 entrées)	18,00 £	18,30 £	1,67
. Tarif scolaires, étudiants, jeunes travailleurs jusqu'à 18 ans et militaires du contingent munis de leurs cartes	1,80 £	1,80 £	0,00
. Abonnement (scolaires, étudiants ... 10 entrées)	11,40 £	11,50 £	0,88
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
. Leçon de natation individuelle, durée 30 mn	3,81 £ + entrée	3,85 £ + entrée	1,05
. Leçon de natation groupée, durée 30 mn (5 personnes maximum)	3,05 £ + entrée	3,10 £ + entrée	1,64
. Leçon de natation collective, durée 30 mn (10 personnes maximum)	1,91 £ + entrée	1,95 £ + entrée	2,05
. Campeurs du terrain de Besançon-Chalezeule, à raison d'une entrée par jour et par personne	Gratuité	Gratuité	
. Militaires de la place (en groupe) / heure	67,08 £	68,00 £	1,37
. A titre exceptionnel, il pourra être délivré des entrées gratuites lors d'animations proposées à la piscine.	Gratuité	Gratuité	

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
3 - Piscine Mallarmé			
<i>Entrées :</i>			
. Tarif Adulte	2,95 £	3,00 £	1,69
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, soirées à thème avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)	1,95 £	2,00 £	2,56
<i>Cartes 10 entrées :</i>			
. Tarif Adulte	22,56 £	23,00 £	1,95
. Tarif réduit	14,79 £	15,00 £	1,42
<i>Scolaires :</i>			
- Elèves des Ecoles Primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Elèves des Ecoles Primaires hors Besançon (entrée apprentissage de la natation)	3,10 £	3,15 £	1,61
- Elèves des Lycées, Collèges de Besançon et des Etablissements Scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,55 £	1,60 £	3,23
<i>Leçons heures «public» (durée 30 mn) :</i>			
. Individuel	3,81 £ + entrée	-	Supprimé
. Groupe (5 personnes maximum)	3,05 £ + entrée	-	Supprimé
. Collectif (10 personnes maximum)	1,91 £ + entrée	-	Supprimé
<i>Leçons hors heures «public» (durée 30 mn) :</i>			
. Individuel	3,81 £ + 1,98 £	-	Supprimé
. Groupe (5 personnes maximum)	3,05 £ + 1,98 £	-	Supprimé
. Collectif (10 personnes maximum)	1,91£ + 1,98 £	-	Supprimé
<i>Trimestre d'apprentissage de la natation (séance d'1/2 heure, entrée comprise) :</i>			
. Leçons Individuelles enfant ou adulte		100,00 £	Création
. Leçons Collectives enfant de + de 8 ans		35,00 £	Création
. Leçons Collectives enfant de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public		35,00 £	Création
. Leçons Collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)		58,00 £	Création
. Leçons Collectives Adulte		65,00 £	Création

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
3 - Piscine Mallarmé (suite)			
<i>Aquagym :</i>			
. Découverte (1 séance)	6,25 €	6,30 €	0,80
. Carte 10 séances	54,12 €	-	Supprimé
. 3 ^{ème} trimestre (base tarifaire par séance pour les abonnements)	5,41 €	-	Supprimé
. Trimestre		55,00 €	Création
<i>Bassin complet (pour 1 heure) :</i>			
. Tarif de base	140,25 €	142,00 €	1,25
. Tarif réduit	70,13 €	71,00 €	1,24
<i>Lignes d'eau (pour 1 heure) :</i>			
. Tarif de base	18,14 €	18,50 €	1,98
. Tarif réduit	9,15 €	9,30 €	1,64
<i>Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques) :</i>			
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
Bébés Dauphins	121,96 €	122,00 €	0,03
Sèche-cheveux	0,15 €	Gratuité	- 100,00
Bonnet de bain	1,75 €	1,80 €	2,86
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «Mallarmé»	Gratuité	Gratuité	

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
4 - Piscine La Fayette			
<i>Entrées :</i>			
. Tarif Adulte	4,00 €	4,10 €	2,50
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, soirées à thème avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)	2,80 €	2,85 €	1,79
<i>Cartes 10 entrées :</i>			
. Tarif Adulte	31,25 €	31,50 €	0,80
. Tarif réduit	20,89 €	21,00 €	0,53
<i>Groupes (minimum 10 personnes ou sur dérogation) :</i>			
. Tarif de base adulte	3,13 €	3,15 €	0,64
. Tarif de base enfant	2,09 €	2,10 €	0,48
<i>Scolaires :</i>			
- Elèves des Ecoles Primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Elèves des Ecoles Primaires hors Besançon (entrée apprentissage de la natation)	3,10 €	3,15 €	1,61
- Elèves des Lycées, Collèges de Besançon et des Etablissements Scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,55 €	1,60 €	3,23
<i>Leçons heures «public» (durée 30 mn) :</i>			
. Individuel	3,81 € + entrée	-	Supprimé
. Groupe (5 personnes maximum)	3,05 € + entrée	-	Supprimé
. Collectif (10 personnes maximum)	1,91 € + entrée	-	Supprimé
<i>Trimestre d'apprentissage de la natation (séance d'1/2 heure, entrée comprise) :</i>			
. Leçons Individuelles enfant ou adulte		100,00 €	Création
. Leçons Collectives enfant de + de 8 ans		35,00 €	Création
. Leçons Collectives enfant de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public		35,00 €	Création
. Leçons Collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)		58,00 €	Création
. Leçons Collectives Adulte		65,00 €	Création
<i>Aquagym :</i>			
. Découverte (1 séance)	6,25 €	6,30 €	0,80
. Carte 10 séances	54,12 €	-	Supprimé
. 3 ^{ème} trimestre (base tarifaire par séance pour les abonnements)	5,41 €	-	Supprimé
. Trimestre		55,00 €	Création

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
4 - Piscine La Fayette (suite)			
<i>Bassin complet (pour 1 heure) :</i>			
. Tarif de base	185,99 €	188,00 €	1,08
. Tarif réduit	92,99 €	94,00 €	1,09
<i>Lignes d'eau (pour 1 heure) :</i>			
. Tarif de base	32,78 €	33,40 €	1,89
. Tarif réduit	16,31 €	16,70 €	2,39
Eveil matinal de 8 heures à 9 heures 15 le mardi et le jeudi	2,60 €	2,65 €	1,92
Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	Gratuité	Gratuité	
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
Sèche-cheveux	0,15 €	Gratuité	- 100,00
Bonnet de bain	1,75 €	1,80 €	2,86
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «La Fayette»	Gratuité	Gratuité	
5 - Patinoire La Fayette			
<i>Entrées :</i>			
. Tarif Adulte	4,00 €	4,10 €	2,50
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, soirées à thème avec animation spéciale) (groupes à partir de 10 personnes)	2,80 €	2,85 €	1,79
. Carte 10 entrées «adultes»	31,25 €	31,50 €	0,80
. Carte 10 entrées «jeunes»	20,89 €	21,00 €	0,53
. Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) minimum 10 personnes	3,89 €	3,95 €	1,54
. Accompagnateurs 1 pour 10 sauf dérogation pour établissements spécialisés	Gratuité	Gratuité	
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
. Location patins (public ou clubs)	2,80 €	2,80 €	0,00
. Location patins (public ou clubs) séance du jeudi soir et du dimanche matin	Gratuité	Gratuité	
. VISITEURS ADULTES ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	Gratuité	Gratuité	
<i>Scolaires :</i>			
. Scolaires accompagnés (maternelles) entrée + Location Forfait 4 entrées	1,52 €	-	Supprimé
. Scolaires accompagnés (autres) entrée + location Forfait 4 entrées	4,42 €	-	Supprimé
. Scolaires accompagnés (autres) entrée + location Forfait 4 entrées	2,74 €	-	Supprimé
. Scolaires accompagnés (autres) entrée + location Forfait 4 entrées	8,08 €	-	Supprimé

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
5 - Patinoire La Fayette (suite)			
<i>Scolaires :</i>			
- Elèves des Ecoles Maternelles (entrée + location)		1,20 €	Création
- Elèves des Ecoles Primaires (entrée + location)		1,75 €	Création
- Elèves des Ecoles Primaires (entrée + location + apprentissage)		2,05 €	Création
- Autres Etablissements Scolaires (entrée + location)		2,05 €	Création
. Coût horaire location glace pour tests USEP	51,83 €	-	Supprimé
. Affûtage	4,25 €	4,30 €	1,18
. Lacets	2,20 €	2,25 €	2,27
. Match hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	213,43 €	-	Supprimé
. Match hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	228,67 €	-	Supprimé
Location horaire aux clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques)	33,54 €	34,00 €	1,37
Location journalière pour manifestation exceptionnelle (Spectacle, Holiday on Ice ...)	3 430,10 €	3 480,00 €	1,45
Location glace (2 heures) aux comités d'entreprises sauf vacances scolaires	343,01 €	350,00 €	2,04
Location glace (2 séances) aux comités d'entreprises (en séances publiques).	541,19 €	550,00 €	1,63
Location horaire aux clubs ou ligues extérieurs pour entraînements ou stages	73,94 €	75,00 €	1,43
. Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (août et début septembre)	44,97 €	45,50 €	1,18
. Location horaire aux clubs bisontins de patinage pendant la période estivale (août et début septembre) minimum 10 personnes	4,19 €	4,25 €	1,43
. Location mensuelle surfaceuse à privé	914,69 €	930,00 €	1,67
. A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Patinoire «La Fayette».	Gratuité	Gratuité	

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
6 - Animation sportive municipale			
. Ecoles municipales de sports de septembre à juin, pour :			
- les Bisontins	34,76 €	35,00 €	0,69
	17,38 €	17,50 €	0,69
	à partir du 1.01.2003	à partir du 1.01.2003	
- les habitants de l'agglomération	41,16 €	45,50 €	10,54
	20,58 €	22,70 €	10,30
	à partir du 1.01.2003	à partir du 1.01.2003	
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	55,34 €	66,50 €	20,17
	27,67 €	33,30 €	20,35
	à partir du 1.01.2003	à partir du 1.01.2003	
. Stages pendant les vacances scolaires (la journée) (unidisciplinaires ou omnisports), pour :			
- les Bisontins	7,09 €	7,20 €	1,55
- les habitants de l'agglomération	8,69 €	9,30 €	7,02
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	10,29 €	13,70 €	33,14
. Stages pendant les vacances scolaires (la 1/2journée) (unidisciplinaires ou omnisports), de septembre à juin, pour :			
- les Bisontins		3,80 €	Création
- les habitants de l'agglomération		4,90 €	Création
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles		7,20 €	Création
. Stages de natation et de sports de glace (la séance) pendant les vacances scolaires, pour :			
- les Bisontins	2,97 €	3,00 €	1,01
- les habitants de l'agglomération	3,74 €	3,90 €	4,28
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	5,03 €	5,70 €	13,32
Ecoles de natation «Les Canetons» pour :			
- les Bisontins	3,66 €/jour	-	Supprimé
- les habitants de l'agglomération	4,34 €/jour	-	Supprimé
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	6,25 €/jour	-	Supprimé
Ecoles de natation «Les Canetons» le trimestre (entrée adulte accompagnateur comprise)			
- les Bisontins		34,00 €	Création
- les habitants de l'agglomération		44,00 €	Création
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles		64,60 €	Création

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
6 - Animation sportive municipale (suite)			
. Stages BABY pour :			
- les Bisontins	3,28 €	-	Supprimé
- les habitants de l'agglomération	4,80 €	-	Supprimé
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	6,40 €	-	Supprimé
- Repas pris lors des stages :		selon les tarifs en vigueur des restaurants scolaires	

II - Maisons Pour Tous et Centres d'Animation - Tarifs des activités pour la saison 2002/2003

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- décidé de modifier le mode de calcul du quotient familial

- fixé la tarification pour la saison 2002/2003 comme suit :

a - Carte d'usager obligatoire valable du 1/09/2002 au 31/08/2003

. 7,80 € pour un adulte

. 3,10 € pour une personne de moins de 18 ans

b - activités de loisirs : cotisation trimestrielle pour 31 semaines d'activités par an :

		1 h / semaine		1 h 30 / semaine		2 h / semaine	
Tarif 1	Quotient inférieur à 357 €	Adulte	12,40 €	Adulte	16,25 €	Adulte	19,80 €
		Enfant	8,80 €	Enfant	11,30 €	Enfant	13,75 €
Tarif 2	Quotient compris entre 357 € et 1 217 €	Adulte	27,10 €	Adulte	35,00 €	Adulte	42,70 €
		Enfant	19,20 €	Enfant	24,75 €	Enfant	30,20 €
Tarif 3	Quotient supérieur à 1 217 €	Adulte	41,50 €	Adulte	52,15 €	Adulte	65,75 €
		Enfant	29,40 €	Enfant	37,90 €	Enfant	46,40 €

c - Centre de Loisirs Sans Hébergement

		Année scolaire			Vacances		
		Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA	Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA
Tarif 1	Quotient < 357 £	cotisation trimestrielle	cotisation trimestrielle	cotisation trimestrielle	coût de la 1/2 journée	coût de la 1/2 journée	coût de la 1/2 journée
		6,00 £	17,53 £	31,53 £	0,60 £	1,80 £	3,20 £
Tarif 2	de 357 à 1 217 £	11,00 £	22,50 £	36,50 £	1,10 £	2,25 £	3,65 £
Tarif 3	>1 217 £	15,50 £	27,00 £	41,55 £	1,55 £	2,70 £	4,15 £

d - tarifs spécifiques

- **Participation à la Galerie de l'Amateur ou aux activités bricolage** : carte d'usager obligatoire - pas de cotisation
- **Galas de danse** - droits d'entrée :
 - * - de 14 ans : gratuit
 - * de 14 à 18 ans : 2,5 £ (tarifs identiques à la saison 2001/2002)
 - * 18 ans et + : 4 £ (tarifs identiques à la saison 2001/2002)
- **Spectacles dans le cadre des Fêtes de quartier** - droits d'entrée :
 - * scolaire ou - de 18 ans : 1,50 £ (tarifs identiques à la saison 2001/2002)
 - * 18 ans et + : 4 £ (tarifs identiques à la saison 2001/2002)
- **Randonnées** : 23,20 £/an + carte d'usager (+ 1,44 % sur tarifs 2001/2002)
- **Stages thématiques** : 8 £ la semaine + carte d'usager, montant fractionnable selon la durée du stage (+ 5 % sur tarifs 2001/2002)
- **Animations en pied d'immeubles** : participation libre et gratuite, pas de carte d'usager. Exceptionnellement, une participation aux dépenses pourra être demandée en cas de sortie organisée, sur la base de 50 % des coûts de prestation pris en charge par la Ville.

e - Secteur Jeunesse

Une participation financière à l'activité sur la base de 50 % du coût de la prestation pris en charge par la Ville, est demandée aux participants en complément de la carte d'usager.

f - Centre d'animations sportives des Clairs-Soleils

Cotisation trimestrielle de 4,70 £ en complément de la carte d'usager.

III - Ecole Régionale des Beaux-Arts

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé les droits d'inscription pour l'année scolaire 2002-2003 comme suit :

Cycles	Besançon		Communauté d'Agglomération et Département du Doubs		Autres	
	2001-2002	2002-2003	2001-2002	2002-2003	2001-2002	2002-2003
Cycle traditionnel élèves permanents	221,81 €	225,12 €	256,11 €	259,95 €	456,58 €	463,42 €
Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	237,82 €	241,38 €	269,83 €	273,87 €	481,74 €	488,96 €
Cours péri-scolaires	117,39 €	119,15 €	152,45 €	154,73 €	237,82 €	241,38 €

IV - Conservatoire National de Région

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs 2002-2003 concernant cet établissement.

a - Droits d'inscription

Tarifs annuels applicables aux départements traditionnel et horaire aménagé (du CE1 à la 3^{ème} comprise)

DISCIPLINES	Besançon	Communauté d'Agglomération	Département	Autres
	2002/2003	2002/2003	2002/2003	2002/2003
* Chant choral sans Formation Musicale * Eveil musical	37 €	37 €	37 €	37 €
* Formation musicale seule * Ateliers de pratiques collectives	81 €	117 €	200 €	278 €
* Formation musicale + instrument * Instrument seul Cycle 1 + Cycle 2..... Cycle 3, Cycle de Spécialisation, Perfectionnement, Diplôme de Concert (DIPC)	187 € 213 €	259 € 315 €	315 € 360 €	346 € 396 €
* Formation musicale + Disciplines suivantes : Piano-Orgue-Harpe-Chant-Danse-Clavecin- Percussion Cycle 1 + Cycle 2..... Cycle 3, Cycle de Spécialisation, Perfectionnement, Diplôme de Concert (DIPC)	285 € 315 €	343 € 399 €	398 € 444 €	431 € 479 €
* Ecriture - Analyse - Direction d'Orchestre Direction de Choeur - Atelier Jazz - Art Dramatique Musique assistée par ordinateur - Musique de Chambre	187 €	259 €	315 €	346 €

* La tarification est déterminée par la discipline dont le montant du droit d'écologie est le plus élevé, dans le cas où l'élève est inscrit dans plusieurs disciplines.

* Une somme de 61 £, qui sera déduite ultérieurement de la facture générale, sera perçue au moment de l'inscription (choix des horaires) et ne pourra être restituée en cas de désistement.

* Droit annuel d'inscription forfaitaire : 9,5 £ (dossier, documents pédagogiques, enveloppes, courriers, etc.)

b - Location des instruments - Année scolaire 2002/2003

Alto - Violon	14 £/mois
Clarinette - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	16 £/mois
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	18 £/mois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a également adopté :

- les modalités du dispositif d'exonération partielle ou totale pour les droits d'inscription à l'exception des disciplines «Formation musicale et Ateliers de pratiques collectives»

* Quotient familial en euros	1 enfant inscrit au CNR	2 enfants inscrits au CNR	3 enfants inscrits au CNR
QF < 225	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
226 < QF < 266	Demi exonération des droits d'inscription sauf formation musicale	1 ^{er} enfant : demi exonération 2 ^{ème} enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
267 < QF < 326	Demi exonération des droits d'inscription sauf formation musicale	1 ^{er} enfant : demi exonération 2 ^{ème} enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1 ^{er} enfant : demi exonération 2 ^{ème} enfant et 3 ^{ème} enfants : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
327 < QF < 385	Pas d'exonération	Pas d'exonération	1 ^{er} enfant : demi exonération 2 ^{ème} enfant et 3 ^{ème} enfants : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale

* **QUOTIENT FAMILIAL** = $\frac{\text{Revenu imposable mensuel}}{\text{Nombre de parts}}$

- les tarifs de location des locaux et instruments appartenant au Conservatoire et mis à la disposition des associations, soit par séance d'utilisation :

SALLE SEULE	5 £	
INSTRUMENTS	UTILISES DANS LES *LOCAUX DU CONSERVATOIRE	UTILISES HORS DES LOCAUX DU CONSERVATOIRE
	Tarif 2002/2003	Tarif 2002/2003
<i>Matériel de percussion</i>		
<i>Xylophones</i>	8 £	16 £
<i>Glockenspiel</i>	8 £	16 £
<i>Vibraphone</i>	8 £	16 £
<i>Petit matériel</i>	4 £	8 £
<i>Harpe</i>	8 £	16 £
<i>Piano</i>	8 £	16 £

* Location de la salle comprise

V - Orchestre de Besançon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les tarifs de l'Orchestre pour la saison 2002-2003 :

	Propositions 2002-2003
Billet à l'unité	
* plein tarif	17,00 £
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon, adhérents Centre Polyphonique de Franche-Comté (pour le concert du 20 décembre 2002)	12,50 £
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	8,00 £
* sur présentation de la carte «avantage jeunes »	5,50 £
* animations scolaires	4,00 £
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit
Abonnement 3 concerts	
* plein tarif	43,50 £
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	30,00 £
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	18,60 £
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit
Abonnement 7 concerts	
* plein tarif	91,00 £
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	64,40 £
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	43,05 £
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit
Concerts / animation	
* billets à l'unité	
. adultes	12,00 £
. enfants	6,00 £

17 - Ressources budgétaires année 2002 - Fourrière Municipale - Tarif complémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la proposition de création d'un tarif par jour de garde pour les véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés applicable à compter du 11^{ème} jour.

Ce tarif est fixé à 4,60 £ et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2002.

18 - Musée du Temps - Gratuités exceptionnelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la gratuité aux Bisontins, sur présentation de l'invitation, de l'entrée du Musée du Temps du 22 juin au 31 août 2002.

19 - Réseaux de transport et de distribution d'électricité - Redevance d'occupation du domaine communal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 61 266,84 £ le nouveau montant pour une année pleine (année 2002), de la redevance d'occupation du domaine public communal.

20 - Citadelle de Vauban - Parking du Front Saint-Etienne et rue des Fusillés de la Résistance - Instauration d'un stationnement payant pour la saison estivale

A la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 9 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a décidé l'instauration d'un stationnement payant pendant la période estivale (30 juin - 25 août 2002) sur le parking du Front Saint-Etienne et rue des Fusillés de la Résistance.

Le tarif est fixé à 2 £ par véhicule et pour une durée de stationnement illimitée.

Les personnes handicapées bénéficieront de la gratuité sur présentation de la carte d'invalidité et du macaron GIG-GIC.

Affaires générales

21 - Exercice 2002 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

22 - Conseil d'Etablissement du Centre de Long Séjour de Bellevaux - Désignation d'un représentant

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné Mme Lucille LAMY pour siéger au Conseil d'Etablissement du Centre de Long Séjour de Bellevaux.

23 - Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Transfert relatif à la compétence Economie : Prospection, service aux entreprises, communication

A l'unanimité moins 12 abstentions, le Conseil Municipal a :

- décidé le transfert à l'agglomération du volet «Prospection, services aux entreprises et communication» et des quatre postes s'y rattachant au 1^{er} janvier 2003
- adopté l'évaluation financière des charges correspondantes à transférer à la CAGB en année pleine, étant entendu que le chiffrage définitif appartiendra à la commission d'évaluation des charges.

M. le Maire, Président de la CAGB, n'a pas pris part au vote.

24 - Mise en place d'une fonction de coordination relative aux transferts de compétences entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'une fonction de coordination relative aux transferts de compétences entre la Ville et la Communauté d'Agglomération et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la CAGB.

La CAGB remboursera à la Ville la moitié du coût salarial correspondant au poste à mi-temps affecté à cette fonction.

M. le Maire, Président de la CAGB, n'a pas pris part au vote.

Ressources Humaines

25 - Personnel Communal - Travail dominical - Indemnisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'application au personnel de la Ville (titulaires et agents non titulaires) dont le temps de travail normal comprend le dimanche, l'indemnité pour travail dominical dont le taux est fixé par arrêté ministériel du 26 décembre 2000.

26 - Personnel - Emploi d'animateur socio-culturel chargé de missions - Renouvellement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à :

- pourvoir l'emploi d'animateur socio-culturel chargé de missions par un agent contractuel à temps complet
- signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Garantie d'emprunt

27 - Garantie d'emprunt au Centre Communal d'Action Sociale - Financement des matériels et mobiliers du nouveau Centre Social de la Grette - Garantie par la Ville d'un emprunt de 120 000 £ contracté auprès de BNP - Paribas

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder sa garantie au Centre Communal d'Action Sociale pour l'emprunt de 120 000 £ qu'il envisage de contracter auprès de BNP - Paribas, pour le financement des matériels et mobiliers du nouveau Centre Social de la Grette.

M. le Maire, Mme DUFAY, MM. DEMONET, BONTEMPS, Mmes LAMY, TETU, M. CYPRIANI, Mmes WEINMAN et COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Subventions, participations : attribution, encaissement

28 - Contrat de Ville - Seconde programmation 2002 - Adoption du programme et sollicitation des financeurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé la seconde programmation 2002 du Contrat de Ville (incluant le Contrat Educatif Local et le Contrat Temps Libres pour certaines actions) et son plan de financement

- décidé de solliciter les participations de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération, de la CAF, du FASILD, des bailleurs sociaux et de la Caisse des Dépôts et Consignations

- décidé de réaffecter aux maîtres d'ouvrage la part qui leur revient après encaissement par la Ville et inscription par décision modificative au budget de l'exercice courant

- autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires.

29 - Top Vacances été 2002 - Modification des budgets des Maison Pour Tous (MPT) et des Centres d'Animation Municipale (CAM)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier le budget des MPT et CAM en fonction des subventions attendues (Etat : 12 136 £, CAF (prestations + bons) : 2 837 £, CAF subvention : 15 818 £, Département du Doubs : 5 122 £) et des recettes générées par les participations des usagers aux activités (familles : 2 676 £).

30 - Contrat de Ville - Animation socio-culturelle - MPT - MJC - Prévention Sécurité - Points publics - Attribution de subventions - Deuxième répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

1 - d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions
<i>Secteur Aide aux associations - Initiatives locales</i>			
OR'ANGE	Médiation et animations sociales de proximité	Tous quartiers	17 570
MJC BESANCON	Journal de quartier	Clairs-Soleils	1 874
RECIDEV - Réseau Citoyenneté Développement	Actions éducatives sur la consommation citoyenne	Tous quartiers	511
Profession Sport 25	Actions projets Ville	Tous quartiers	4 573
TEMPO	La musique amateur comme facteur de Citoyenneté	Tous quartiers	2 995
De Vous à Nous	Mieux vivre à la Cité Viotte	Cité Viotte	2 241
Comité de Quartier de Planoise	Animation globale de Planoise/Création	Planoise	1 050
CCAS Ville de Besançon	Manifestations du quartier de Planoise	Planoise	2 000
D'ici et d'Ailleurs	L'imaginaire et la créativité, ça sert à quoi	La Grette	2 286
Des Racines et des Feuilles	Activités visant la responsabilisation et la prise de part effective des parents dans l'éducation de leurs enfants	Planoise/Grette	1 525
Vivons mieux notre quartier	Vivons mieux notre quartier	Planoise	690
TOTAL secteur Aide aux associations - Initiatives locales			37 315

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions en €
Secteur Jeunesse			
ASEP	Développement des cultures nouvelles	Cras-Chaprais	4 600
Secteur Action Culturelle			
Sauf'Art «le pavé dans la Mare»	Import/Export	Tous quartiers	7 621
Comité Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)			
PEP	Vive la 6ème	Tous quartiers	1 525
PEP	Centre de Ressources de l'Accompagnement Scolaire - Fonctionnement	Tous quartiers	2 300
PEP	Centre de Ressources de l'Accompagnement Scolaire - Investissement	Tous quartiers	3 823
Tambour Battant	Accompagnement Scolaire Internet Coin Amitié	Battant	464
PARI	Ecole ouverte	Planoise	1 143
PARI	Relations familles	Planoise	961
PARI	Accompagnement Scolaire	Planoise	4 323
De Vous à Nous	De vous à nous	Cité Viotte	706
TOTAL Secteur CLAS			15 245
TOP VACANCES			
MJC BESANCON	Aide à l'initiative : les camps autonomes	Clairs-Soleils	1 412
MJC BESANCON	Accessibilité des activités vacances «Partir familles»	Clairs-Soleils	1 470
MJC BESANCON	Partir jeunes	Clairs-Soleils	2 352
PEP	J'emène mes parents en vacances	Tous quartiers	13 795
Profession Sport 25	Centre de loisirs de Planoise (juillet-août)	Planoise	1 761
MJC Palente	Top vacances été	Palente	3 887
Maison de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	Centre de loisirs adolescents (13-17 ans)	St-Ferjeux/Amitié	2 866
ASEP	Espace Ados	Tous quartiers	896
ASEP	Camps itinérants	Tous quartiers	493
ASEP	Centre de loisirs	Tous quartiers	2 991
MPT Planoise	Animation été	Planoise	Pour mémoire 5 438
MPT Montrapon	Animation été	Montrapon/Fontaine-Ecu	Pour mémoire 5 195

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions en £
CAM Grette	Animation été	Grette	Pour mémoire 4 280
CAM Clairs-Soleils	Animation été	Clairs-Soleils	Pour mémoire 2 570
MJC Besançon	Centre de loisirs ados	Clairs-Soleils	3 780
TOTAL TOP VACANCES			53 186

2 - d'accorder une subvention de 3 786 £ à l'AAVI.

N'ont pas pris part au vote pour les associations où ils représentent la ville : M. le Maire, M. BONTEMPS, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI, Mme TISSIER, Mme FELLMANN, M. CYPRIANI, Mme FALCINELLA et M. MONNEUR.

31 - Contrat de Ville - Volet emploi - Attribution de subventions - Deuxième répartition 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- GARE		19 056 £
- INTERMED		7 623 £
- LE ROSEAU		7 623 £
- JEAN EUDES	3 049 £	
- Mission Locale CEFI		13 720 £
- Alternatives Chantier		22 867 £
- Agir Ensemble Contre le Chômage		2 880 £
- Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux		2 287 £
- Roue de Secours		6 850 £
- Jardins de Cocagne		9 146 £

N'ont pas pris part au vote pour les subventions destinées aux associations où ils représentent la ville : MM. BONTEMPS, CYPRIANI, MONNEUR, FUSTER, Mmes GEIGER, BALLOT, POISSENOT et M. LAMBERT.

32 - Contrat Educatif Local - Deuxième programmation pour l'année 2002 - Versement de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition de subventions suivante :

Organismes Bénéficiaires	Actions	Coût
Association Scolaire Ile de France	Organisation d'activités socio-éducatives pendant la période de 12 H à 14 H	4 573 £
Association Scolaire Champagne	Projet Education et Découverte des jeux de société	883 £

Association Centrel	Découvrir différentes expressions pour s'enrichir et communiquer : programme développé au sein de l'école Sainte Famille	2 287 €
Association Sportive et Culturelle des écoles Jean Macé	Action intitulée Théâtre et Citoyenneté dont le CDN de Franche-Comté est partenaire	2 000 €
Association Scolaire Jules Ferry	Projet visant à une plus grande intégration des élèves et de leur famille s'appuyant sur des activités artistiques (théâtre) et sportives	1 134 €
TOTAL		10 877 €

- et au titre de Contrat Temps Libre :

- . 7 107 € aux PEP du Doubs
- . 13 308 € à la MJC de Palente.

N'ont pas participé au vote pour les subventions destinées aux associations où ils représentent la Ville : Mme FELLMANN, M. BONTEMPS, Mme PRESSE, Mme MENETRIER et M. MEDJALDI.

33 - Subventions à des associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

I - Subventions exceptionnelles

* Besançon Basket Comté Doubs (BBCD) : Organisation du tournoi annuel de la zone Est des minimes Filles et Garçons du 7 au 9 juin : 300 €

* ABC Echecs : Organisation du Défi Bisontin du 29 juin au 7 juillet : 300 €

* Centre Ecole de Parachutisme : organisation d'un stage de Directeur et d'un stage de l'Equipe de France : 300 €

* Les Ecuries Saint-Paul : participation de Justine SEUILLEROT au Championnat d'Europe Poney 2003 : 150 €

* Aéro-Club du Doubs : complément de participation pour la Fête aérienne du 12 mai 2002 pour soutien à l'organisation et à la mise en place de toutes les infrastructures de cet événement d'envergure nationale : 1 240 € (dont 1 000 € en provenance du secteur «Communication»).

* Besançon Triathlon : organisation du Championnat de France des Clubs de 1^{ère} Division : 7 622 €

II - Opération «Casser n'est pas jouer»

- ASC Planoise Saint-Ferjeux	920 €
- AS Palente-Orchamps	460 €
- AS Clemenceau	920 €
- BRC	920 €
- US Prés de Vaux	920 €

III - Contrat de Ville «Fonds d'Aide au Sport»

- Association Satellite	1 078 €
- Club Pugilistique Bisontin	210 €
- Clairs-Soleils Basket Club	693 €
- Comité Départemental de Hand Ball	150 €
- La Jeunesse de Palente	462 €
- Association Sportive Orchamps Palente	1 155 €
- Hand Ball Club des Clairs-Soleils	616 €
- Planoise Karaté Académy	924 €
- Karaté Sport 25	462 €
- Espoir Club Besançon	686 €
- Association des jeunes footballeurs de Palente	539 €
- Sporting Club Clemenceau	693 €
- ASPTT Besançon	462 €
- ASC Planoise Saint-Ferjeux	1 000 €
- Profession Sport 25	462 €
- AS Palente Orchamps Hand Ball	924 €
- La Tour prends garde	1 000 €

34 - Subventions au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs - Nouveau dispositif - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le nouveau dispositif des contrats d'objectifs sports collectifs. Les modifications portent :

- a) sur la subvention de base dont le mode de calcul est inchangé mais dont le montant de chaque tranche est augmenté de l'équivalent de 2 anciens bonus
- b) sur les dotations supplémentaires [(avec suppression des bonus spectateurs et formation qui sont remplacés par une dotation animation (+ 5 % de la subvention de base et une dotation formation : + 8 % de la subvention de base)]

- c) dans le cadre de la Coupe d'Europe, chaque club percevra une dotation de 6 000 £ par match à domicile ou sur terrain neutre pour les finales
- d) sur la situation intermédiaire en cas de descente : la dotation intermédiaire d'un an est maintenue pour tous les clubs. En cas de descente du plus haut niveau national (de D1 ou D2 pour le football masculin), la durée est portée à deux ans.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent à compter de la saison 2002-2003, soit au 1^{er} juillet 2002.

- décidé l'attribution à ce titre des subventions suivantes :

Clubs	Période 1996/2001				Période 2002/2007				Augment . en %	Subvention juillet 2002		
	Subvention de base	Nombre de bonus	Unité de bonus	Total saison 2001/2002	Nouvelle subvention de base	Dotation Animation 5 % de la base	Dotation Formation 8 % de la base	Total saison 2002/2003		Mensualit é juillet 1/12 ^{eme} base annuelle	1 ^{er} verse- ment dotations 50 % des dotations	Total
Besançon Basket Comté Doubs (basket Pro B intermédiaire)	238 735 £ 1 566 000 F	3	25 726 £ 168 750 F	315 912 £ 2 072 250 F	290 187 £ 1 903 500 F	14 509 £ 95 175 F	23 215 £ 152 280 F	327 911 £ 2 150 955 F	3,80	24 182 £ 158 625 F	37 724 £ 247 455 F	61 906 £ 406 080 F
Besançon Hockey Club (Hockey Nationale 1)	42 808 £ 280 800 F	2	2 881 £ 18 900 F	48 570 £ 318 600 F	48 570 £ 318 600 F	2 429 £ 15 930 F	3 886 £ 25 488 F	54 884 £ 360 018 F	13,00	4 048 £ 26 550 F	6 314 £ 41 418 F	10 362 £ 67 968 F
Besançon Racing Club (Football National)	189 342 £ 1 242 000 F	3	14 406 £ 94 500 F	232 561 £ 1 525 500 F	218 155 £ 1 431 000 F	10 908 £ 71 550 F	17 452 £ 114 480 F	246 515 £ 1 617 030 F	6,00	18 180 £ 119 250 F	28 360 £ 186 030 F	46 540 £ 305 280 F
Entente Sportive Besançon - Fém. (Handball Division 1)	189 342 £ 1 242 000 F	3	14 406 £ 94 500 F	232 561 £ 1 525 500 F	218 155 £ 1 431 000 F	10 908 £ 71 550 F	17 452 £ 114 480 F	246 515 £ 1 617 030 F	6,00	18 180 £ 119 250 F	28 360 £ 186 030 F	46 540 £ 305 280 F
Entente Sportive Besançon - Masc. (Handball Division 2)	90 555 £ 594 000 F	4	6 174 £ 40 500 F	115 251 £ 756 000 F	102 903 £ 675 000 F	5 145 £ 33 750 F	8 232 £ 54 000 F	116 280 £ 762 750 F	0,89	8 575 £ 56 250 F	13 377 £ 87 750 F	21 953 £ 144 000 F
									Total	73 164 £ 479 925 F	114 136 £ 748 683 F	187 301 £ 1 228 608 F

- adopté le nouveau dispositif des contrats d'objectifs «sports individuels». L'ensemble du dispositif est maintenu avec deux évolutions :

- . augmentation de toutes les dotations de 10 %
- . prise en compte des titres multiples (attribution forfaitaire de 760 £ par titre supplémentaire)

- décidé d'attribuer à ce titre les subventions suivantes :

Clubs	Disciplines	Critères 1, 2, 3					Critère Podiums	Montant total	Rappel subvention 2001
		1	2	3	Total points	Montant			
Amicale Cycliste Bisontine	Cyclisme	6	4	7	168	7 550 £	0 £	7 550 £	
Amicale Motocycliste	Motocycliste	3	2	3	18	0 £	6 655 £	6 655 £	2 531 £
ASA Sequanie	Automobile	6	5	3	90	4 200 £	1 111 £	5 311 £	2 287 £
ANB	Natation	3	2	6	36	2 520 £	0 £	2 520 £	
Balise 25	Course d'Orientation	2	6	6	72	4 200 £	5 229 £	9 429 £	7 470 £
Besançon Arts Combats	Boxe	Dossier non retourné							
Besançon Boxe Anglaise	Boxe	7	1	1	7	0 £	2 772 £	2 772 £	
Besançon Triathlon	Triathlon	Dossier non retourné							
BRC Tennis	Tennis	6	2	10	120	7 550 £	0 £	7 550 £	6 860 £
Centre Ecole Parachutisme	Parachutisme	2	3	4	24	0 £	10 566 £	10 566 £	10 062 £
Centre Handicapés P. CROPPET	Handisport	0	0	0	0	0 £	6 700 £	6 700 £	6 098 £
Club Motonautique FC	Motonautisme	Dossier non retourné							
CPB	Lutte	4	8	3	96	4 200 £	12 025 £	16 225 £	9 498 £
Doubs Sud Athl2	Athlétisme	6	2	5	60	4 200 £	0 £	4 200 £	4 817 £
Etrier Bisontin	Equitation	3	2	6	36	2 520 £	0 £	2 520 £	2 287 £
Franche-Comté Judo	Judo	5	8	8	320	10 900 £	2 772 £	13 672 £	14 437 £
IKS ASEP	Karaté	3	3	8	72	4 200 £	0 £	4 200 £	4 817 £
Karaté Sport 25	Karaté	3	1	8	24	0 £	1 861 £	1 861 £	
La Française	Haltérophilie	3	3	6	54	4 200 £	7 495 £	11 695 £	5 199 £
La Saint-Claude	Gymnastique	4	9	7	252	10 900 £	0 £	10 900 £	6 860 £
Moto Club Besançon	Motocyclisme	3	1	3	9	0 £	0 £	0 £	
PKA	Karaté	3	2	8	48	2 520 £	2 100 £	4 620 £	4 192 £
ROB	Boxe	7	1	1	7	0 £	0 £	0 £	

Clubs	Critères 1, 2, 3						Critère Podiums	Montant total	Rappel subvention 2001	
	Disciplines	1	2	3	Total points	Montant				
SNB Aviron	Aviron	Dossier non retourné								5 031 £
SNB Canoë-Kayak	Canoë-Kayak	5	4	3	60	4 200 £	13 873 £	18 073 £	24 072 £	
Volant Bisontin	Badminton	Dossier non retourné								
Totaux						73 860 £	73 159 £	147 019 £	116 517 £	

Ces nouvelles dispositions s'appliquent à compter de la saison 2002-2003, soit au 1^{er} juillet 2002.

35 - Subventions pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 460 £ au Comité des Blanchisseurs Hospitaliers de Bourgogne Franche-Comté pour l'organisation des 2^{èmes} journées décennales à la Chambre de Commerce et d'Industrie, les 6 et 7 juin dernier.

- 313 £ à l'association d'aide à la pédiatrie qui a organisé le congrès commun de la SFOP (Société Française d'Oncologie Pédiatrique) et de la SHIP (Société d'Hématologie et d'Immunologie Pédiatrique) les 13 et 14 juin dernier.

- 762 £ à l'Association ECHEL (Espaces, Chantiers, Environnement Local) pour l'organisation d'un colloque intitulé «journées techniques nationales «Renouées»» qui s'est tenu les 19 et 20 juin à Micropolis. Les objectifs de ces journées sont : le point sur les connaissances scientifiques et techniques concernant la Renouée du Japon et présentation des différents types d'actions engagées pour lutter contre cette plante envahissante.

- 457 £ aux Mutilés de la Voix de Franche-Comté qui organisent le congrès national des laryngectomisés et mutilés de la voix, au Kursaal, du 5 au 8 septembre prochain.

- 500 £ à l'Avenir Natation Besançon chargé par le Groupement National des Entraîneurs de Natation, d'organiser le 2^{ème} colloque des Entraîneurs de Natation. Il aura lieu le 14 septembre prochain dans les locaux de l'Université des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives et portera sur «les contraintes et complexité des paramètres extérieurs à l'entraînement physiologique».

- 2 286 £ à la Société Française de Médecine Périnatale pour l'organisation des 32^{èmes} journées nationales, du 23 au 25 octobre prochain à Micropolis.

- 915 £ à l'UFR de Droit et Sciences Economiques, Centre d'Etudes de Droit Public qui organisera un colloque international portant sur les «Communautés et l'Union Européenne face aux défis de l'élargissement» dans les locaux de la Faculté de Droit, du 17 au 19 octobre.

M. CHEVAILLER n'a pas pris part au vote en ce qui concerne la subvention accordée à l'UFR de Droit et Sciences Economiques.

36 - Subventions aux associations à caractère social - Première répartition pour l'année 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition des subventions suivantes :

Association	Subvention 2001	Demande 2002	Subvention 2002
ADAPASE AZUR 25 (Association d'Entraide entre les Pupilles de l'Etat)	6 000 F	7 000 F 1 067 £	920 £
ADDSEA Double Ecluse	75 000 F	75 000 F 11 433 £	11 000 £
ADDSEA Médiation Familiale	20 000 F	40 000 F 6 098 £	2 290 £
AFB (Association des Familles de Besançon)	18 000 F	19 000 F 2 897 £	2 440 £
AFCAR (Association Franc-Comtoise d'Assistance aux Réfugiés)	3 000 F	2 000 F 305 £	310 £
ALEPH (Accès au Logement et Participation des Habitants)	40 000 F	80 000 F 12 196 £	6 100 £
APF (Association des Paralysés de France)	10 000 F	26 000 F 3 964 £	1 500 £
ARIS (Insertion Sociale et Professionnelle des Handicapés)	40 000 F	40 000 F 6 098 £	5 300 £
ASCH (Association Socio-Culturelle pour Handicapés)	7 000 F	10 000 F 1 525 £	1 200 £
AGIR abcd (Aide à la création d'entreprises et soutien scolaire)	15 000 F	20 000 F 3 049 £	2 290 £
Aide Humanitaire et Alimentaire	5 000 F	7 871,48 F 1 200 £	760 £
Antenne Petite Enfance service Oreille	10 000 F	15 000 F 2 300 £	1 220 £
Association Comtoise des Sourds	2 000 F	2 000 F 304 £	300 £
Association d'Hygiène Sociale du Doubs	-	64 164 F 9 782 £	6 500 £
Association Départementale des Conjointes Survivants	4 500 F	6 000 F 914 £	600 £
Association des Familles d'Accueil et des Assistantes Maternelles du Doubs	3 000 F	3 805 F 580 £	450 £
Association Française de Chiens Guides pour Jeunes Handicapés Visuels (MIRA France)	5 000 F	10 000 F 1 525 £	800 £

Association	Subvention 2001	Demande 2002	Subvention 2002
Buanderie - Comité de Quartier Rosemont/ Saint-Ferjeux	25 000 F	30 010 F 4 575 £	3 800 £
CIDF (Centre d'Information des Droits des Femmes)	60 000 F	60 000 F 9 147 £	9 150 £
Entre Temps	30 000 F	100 000 F 15 245 £	4 500 £
Eté comme Hiver	130 000 F	160 000 F 24 392 £	20 000 £
Fédération Départementale des Amis des Maisons de Retraite (Amis de Bellevaux)	5 500 F	2 951,81 F 450 £	400 £
FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)	3 000 F	3 500 F 457 £	460 £
Foyer de la Cassotte	88 000 F	100 000 F 15 245 £	12 200 £
Génépi Besançon (soutien scolaire d'étudiants à des détenus)	2 000 F	4 500 F 686 £	310 £
Grigri l'Antigris	7 000 F	13 119,14 F 2 000 £	1 200 £
Hérisson Vert	-	5 000 F 762 £	600 £
Invités au Festin	25 000 F	26 239 F 4 000 £	3 820 £
JOC (Bouge ta vie)	8 000 F	7 871,48 F 1 200 £	1 200 £
Miel d'Acacias	-	20 000 F 3 049 £	2 290 £
Mouvement du Nid	8 000 F	15 000 F 2 300 £	1 300 £
ORPAB (Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon)	123 000 F	150 000 F 22 867 £	18 750 £
Page Argentée	2 500 F	5 050 F 770 £	380 £
Palmeraie	5 000 F	5 000 F 762,25 £	760 £
Place au Soleil	10 000 F	20 000 F 3 000 £	1 200 £
Porte Ouverte	25 000 F	25 000 F 3 811 £	3 820 £
Resto du Coeur	5 000 F	4 985,27 F 760 £	760 £
Roue de Secours	30 000 F	34 765 F 5 300 £	3 800 £
SOS Amitié	18 000 F	15 000 F 2 300 £	2 300 £
Secours Populaire Français	24 000 F	45 000 F 6 860 £	4 000 £
Service d'Entraide Frédéric Ozanam	3 000 F	10 000 F 1 525 £	460 £

Association	Subvention 2001	Demande 2002	Subvention 2002
Solidarité Femmes - fonctionnement - financement des loyers	10 000 F	30 010 F 4 575 £ 48 017 F 7 320 £	1 500 £ 7 320 £
UFCS (Union Féminine Civique et Sociale) - fonctionnement - projet «le temps des villes et le temps de vivre»	15 000 F	20 000 F 3 049 £ 10 495,31 F 1 600 £	1 150 £ -
UNAFAM (Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Mentaux)	7 000 F	10 000 F 1 525 £	1 200 £

N'ont pas pris part au vote pour les subventions destinées aux associations où ils représentent a Ville : M. le Maire, MM. BONTEMPS, CYPRIANI, MONNEUR, Mmes DUFAY, PRESSE, POISSENOT, GEIGER, TETU, LAMY, CRABBÉ-DIAWARA.

37 - Subventions aux associations à caractère médico-social

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition des subventions suivantes :

Associations locales	Sommes attribuées en 2001 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2002	Sommes proposées pour 2002
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité 27 rue de la République	3 353,12 £	5 335 £	3 620 £
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme 2, rue Morand	2 744,08 £	3 049 £	3 620 £
Association des dons d'organes 25720 Pugey	609,80 £	900 £	710 £
Association des parents d'enfants déficients auditifs 12, rue de la Famille	1 372,05 £	760 £	710 £
Association des donneurs de voix 4, rue des Fontenottes	457,35 £	500 £	530 £
La Croix d'Or 12 A, rue de Chaillot	609,80 £	1 524 £	710 £
Association des insuffisants rénaux Comtois 15, rue Chopin	304,90 £	381 £	300 £
Association Valentin Haüy 4, rue des Fontenottes	762,24 £	762 £	440 £
Association J.A.L.M.A.L.V. 3, rue Beauregard	381,12 £	686 £	440 £

Associations locales	Sommes attribuées en 2001 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2002	Sommes proposées pour 2002
Médecins du Monde 7, rue du Languedoc	609,80 €	750 €	710 €
Association des mutilés de la voix 42, rue Donzelot	304,90 €	600 €	300 €
Croix Bleue 3, rue Beauregard	609,79 €	762 €	710 €
TOTAL DE LA PREMIERE ATTRIBUTION			12 800 €

38 - Subventions du secteur Communication

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives :

. Radio BIP	4 000 €
. RCF Besançon	4 000 €
. Radio Campus	4 000 €
. Radio Sud	4 000 €

- Subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association Radio Campus qui a organisé le festival «L'Herb'en Zik» sur le campus de la Bouloie en mai dernier.

39 - Subventions à des associations de protection de la nature et de l'environnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Franche-Comté Environnement	1 150 €
- Doubs Nature Environnement	1 150 €

40 - Semaine de la Solidarité Internationale 2002 - Premier concours de projets «Bouge ta planète !» - Subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 1 500 € à RECIDEV pour l'organisation du concours «Bouge ta planète». La Ville apportera également des moyens logistiques à RECIDEV et aux autres partenaires associatifs et institutionnels de la Semaine de la Solidarité Internationale, en terme de locaux (salles du Kursaal pendant plusieurs jours) et de communication (BVV et autres supports de communication disponibles).

41 - Inauguration du Marché/Beaux-Arts - Opération «les saveurs de rentrée» - Attribution de subventions

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a :

- autorisé M. le Maire à signer un avenant à la convention 2002 portant sur les animations commerciales pour y intégrer une nouvelle manifestation «Les saveurs de rentrée»

- décidé d'accorder une subvention de 22 868 £ à l'Union des Commerçants et une subvention de 6 098 £ à l'Office du Tourisme de Besançon pour l'organisation de cette manifestation.

N'ont pas pris part au vote M. MARIOT et Mme SCHIRRER.

42 - Comité Départemental de Cyclotourisme du Doubs - Subvention pour l'organisation d'une randonnée - Modificatif à la délibération du 25 avril 2002

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé le non-versement de cette subvention, la randonnée n'ayant pas eu lieu faute d'un nombre suffisant d'adhésions.

43 - Trophée de la Démocratie Participative - Encaissement et réaffectation d'une subvention de la Fondation de France

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter la somme de 7 500 £, montant du prix reçu par la Ville au titre du Trophée de la Démocratie Participative, à l'équipement en panneaux d'information des conseils de quartier.

44 - Bibliothèques Municipales - Gestion du dépôt légal imprimeur - Encaissement et réaffectation de la subvention 2002 de la Bibliothèque Nationale de France

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant la subvention de 56 000 £ accordée au titre de 2002 à la Ville par la BNF pour rémunérer l'activité du personnel en charge du dépôt légal ainsi que les dépenses de fonctionnement (petit matériel et fournitures de conservation en particulier).

45 - Info Point Europe - Encaissement et réaffectation d'une subvention complémentaire de l'Institut National pour une Retraite Active (INRAC)

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé l'encaissement et la réaffectation d'une subvention complémentaire de 458 £ accordée à la Ville par l'INRAC pour le programme intitulé «Les euroformateurs».

46 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Acquisition de deux flambeaux - Encaissement et réaffectation de la participation des Amis des Musées et Bibliothèques

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a :

- décidé d'acquérir deux flambeaux en argent du XVIII^{ème} siècle au prix de 3 400 £ plus les frais d'un montant de 365,97 £

- accepté le don de 3 400 £ de l'Association des Amis des Musées et Bibliothèques permettant cette acquisition.

47 - Orchestre de Besançon - Encaissement et réaffectation d'une participation de l'association Musique Nouvelle en Liberté - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement et la réaffectation d'une subvention de 4 000 £ accordée à la Ville par l'Association Musique Nouvelle en Liberté qui a pour mission de favoriser la diffusion de la musique contemporaine et soutient l'exécution des oeuvres écrites depuis 1950.

Culture

48 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Programmation des activités 2002 - Rénovation de l'installation électrique - Demandes de subventions

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a :

- approuvé la programmation 2002 du Musée, hors exposition Victor Hugo, dont le budget estimatif s'élève à 65 000 £ financés à hauteur de 35 500 £ par la Ville et 29 500 £ par différents partenaires

- décidé de solliciter les participations de l'Etat (DRAC Franche-Comté pour 21 500 £) et du Ministère du Travail (Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles pour 8 000 £)

- approuvé les travaux de rénovation de l'éclairage du rez-de-chaussée du Musée estimés à 70 000 £ et qui pourraient être financés à hauteur de 40 000 £ par la Ville et 30 000 £ par l'Etat (DRAC Franche-Comté)

- décidé de solliciter cette participation de l'Etat.

49 - Exposition «Victor Hugo vu par Rodin» - Adoption du projet - Demandes de subventions - Conventions avec les partenaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé ce projet d'exposition dont le budget s'élève à 268 682 €

- décidé de solliciter les demandes de subventions et participations auprès de l'Etat (DRAC Franche-Comté : 40 000 €), de la Région de Franche-Comté (30 500 €), du Département du Doubs (45 735 €), de la Chambre de Commerce et d'Industrie (15 244 €) et de BNP Paribas (15 244 €)

- autorisé M. le Maire à signer :

. avec SOMOGY Editions d'Art une convention relative à la publication du catalogue de l'exposition

. avec le service commercial du Musée Rodin à Paris pour la vente durant l'exposition de produits dérivés relatifs à Rodin (moulages, bijoux, cravates, foulards...)

- décidé de lancer une consultation auprès des libraires pour les ouvrages (principe du dépôt-vente) et autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le prestataire retenu.

50 - Célébration du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo - Création de Torquemada - Convention avec le Théâtre Archipel - Fixation du tarif des entrées

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- autorisé M. le Maire à signer une convention avec l'Association Archipel fixant les modalités de la collaboration avec la Ville pour la création de Torquemada, la Ville se chargeant notamment de la billetterie et de la communication

- fixé le prix des places aux tarifs suivants :

. 5 € pour les moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, sur présentation d'un justificatif

. 8 € pour le plein tarif

- décidé de procéder, aux fins d'encaisser les entrées, à l'extension temporaire de la régie de recettes de l'Orchestre pendant la durée de cette manifestation.

Contrats, baux

51 - Contrat Educatif Local - Prorogation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2002 le Contrat Educatif Local conclu le 16 juillet 1999 pour 3 ans, ceci afin de le faire coïncider avec l'année civile.

Durant la période de prorogation, les conditions de co-financement et de fonctionnement resteront les mêmes que celles en vigueur actuellement.

52 - Opéra-Théâtre - Délégation de gestion - Convention avec M. Didier BRUNEL

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé de déléguer à Didier BRUNEL la direction de l'action lyrique et musicale et de l'Opéra-Théâtre pour une durée de 4 années à compter du 1^{er} septembre 2003. Le contrat expirera donc le 31 août 2007

- autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

M. ROIGNOT ne prend pas part au vote.

53 - Gestion du stationnement public payant et de la fourrière à véhicules -

Lancement de la procédure de mise en concurrence

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le principe d'une convention unique d'exploitation des équipements de stationnement et de la fourrière à véhicules (durée : 3 ans ; rémunération du titulaire par la Ville selon un prix forfaitaire fixé au marché...)

- autorisé M. le Maire à lancer l'appel d'offres destiné à choisir le titulaire dudit marché.

54 - Crématorium - Fin du contrat d'affermage

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à négocier avec la Société OGF/PFG les conditions de sortie du contrat d'affermage. La convention sera soumise à l'assemblée délibérante pour approbation.

55 - Crématorium - Délégation de service public - Lancement de la procédure

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a :

- décidé de déléguer la gestion du Crématorium pour une période de 6 ans

- autorisé M. le Maire à engager la procédure de publicité, conformément aux dispositions de la loi du 29 janvier 1993 et du Code Général des Collectivités Territoriales, étant précisé que le cahier des charges sera soumis au Conseil Municipal lors de sa séance du 26 septembre 2002.

56 - ZAC Les Hauts du Chazal - Convention de gestion entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la CAGB pour l'opération d'aménagement de cette ZAC qui sera prise en charge conjointement par les deux collectivités.

Cette convention prévoit :

- . la création d'un comité de pilotage composé d'élus des deux collectivités
- . le financement global de l'opération assuré par une clé de répartition de principe assise sur les surfaces dédiées à l'habitat et aux activités économiques, soit 57 % pour la CAGB et 43 % pour la Ville de Besançon
- désigné Jean-Claude CHEVAILLER et Michel LOYAT en qualité de membres du comité de pilotage.

M. le Maire, Président de la CAGB, n'a pas pris part au vote.

57 - Transports urbains - Circulation des bus sur le domaine public universitaire -
Convention avec l'Université de Franche-Comté et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention tripartite Université de Franche-Comté, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Ville de Besançon, ayant pour objet :

- d'autoriser la CAGB à réaliser les travaux d'aménagements nécessaires pour le passage de la ligne 2 (Micropolis - Orchamps) sur une partie du domaine universitaire, et à occuper ce même domaine à titre gratuit
- d'autoriser M. le Maire à faire intervenir la Police Municipale en cas d'entrave à la circulation des bus.

M. le Maire, Président de la CAGB, n'a pas pris part au vote.

58 - Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (TEMIS) -

Prestation de secrétariat - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Mme la Première Adjointe à signer la convention à intervenir avec la CAGB relative à la prestation de secrétariat assurée par la Ville pour le compte du Syndicat Mixte. Cette prestation sera facturée 7 622,45 € à la CAGB (valeur 2002).

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, MM. MAIRE, FUSTER, LOYAT, ROY, CHIRIER et Mme WEINMAN.

59 - Chauffage urbain de Planoise - Avenant n° 9 au contrat d'affermage

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 9 au contrat d'affermage qui prévoit :

- la conversion des prix en euros
- les modalités de financement des travaux de raccordement du four n° 4 de l'usine d'incinération
- les modalités de mise aux normes du stockage de fioul lourd
- le remplacement, dans la formule d'actualisation du R21, de l'indice CVS par l'indice «électricité moyenne tension, tarif vert A» «4010-10»
- la modification du coefficient Kv de rachat de la vapeur à l'UIOM ($K_v = 0,95$ au lieu de 0,984) pour uniformiser, par rapport à l'énergie la moins chère en chaufferie, les coefficients de rachat et de vente de l'énergie thermique issue des ordures ménagères.

60 - Chauffage urbain de Planoise - Énergie thermique produite par l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Avenant n° 5 à la convention pour vente de chaleur

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant à la convention pour vente de chaleur passée avec la Société SECIP, fermière du réseau de chauffage urbain de Planoise.

Les modalités de cet avenant concernent en particulier :

- la date d'application
- la détermination des redevances dues par le fermier
- les modalités de calcul du prix de l'énergie selon le type de combustible.

61 - Dispositif A Tire d'Aile - Bilan des actions du premier semestre 2002 - Conventions de partenariat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte du bilan des actions menées lors du premier semestre 2002 dans le cadre de ce dispositif.

62 - Citadelle de Vauban - Résiliation du bail au profit de Radio France - Indemnité d'éviction

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'accord intervenu avec Radio France sur les bases suivantes :

- relogement de la radio locale dans l'immeuble sis 2, place Granvelle

- maintien à la Citadelle jusqu'au 30 juin 2002 moyennant le versement à la Ville d'une indemnité d'occupation dans les mêmes conditions que le bail antérieur

- versement à Radio France, sur deux exercices budgétaires, d'une indemnité d'éviction de 285 842 £

et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir sur ces bases.

63 - Immeuble communal 2 Place Granvelle - Installation de France Bleu Besançon - Désaffectation de l'immeuble - Bail commercial - Option pour l'assujettissement de la location à la TVA - Acceptation d'un fonds de concours

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à :

- désaffecter et décider le déclassement du domaine public communal de cet immeuble

- signer le bail commercial à intervenir (durée : 9 ans à compter du 1^{er} juin 2002 loyer annuel de 57 930,63 £ hors taxes)

- signer la déclaration d'option d'assujettissement à la TVA du loyer du bâtiment sis 2, place Granvelle

- accepter de Radio France un fonds de concours d'un montant de 10 433,89 £ HT au titre des travaux de consolidation effectués par la Ville dans cet immeuble.

64 - Maison de l'Etudiant Avenue de l'Observatoire - Résiliation du bail emphytéotique avec Météo France - Etablissement d'un nouveau bail

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de résilier le bail emphytéotique qui lie la Ville et Météo France

- d'établir un nouveau bail emphytéotique avec Météo France, portant sur les parcelles cadastrées HK n° 48, 46 et 100, pour une durée de 24 années entières à compter du 1^{er} janvier 2002

- de céder à l'Etat, à titre gratuit, une parcelle cadastrée HK n° 99

et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Patrimoine, travaux

65 - École d'Arènes - Travaux d'amélioration d'usage et de sécurité - Adoption du programme - Demande de subvention

A l'unanimité moins 15 abstentions, le Conseil Municipal a adopté ce programme de travaux dont le coût est évalué à 175 500 £ TTC et a décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat.

66 - École des Montboucons - Extension des locaux - Approbation du projet et du plan de financement - Autorisation de lancer les travaux

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté le projet d'extension des locaux estimé à 80 000 £ TTC et a décidé de solliciter la participation financière des partenaires potentiels.

67 - Restauration d'objets classés - Vases de Chamars - Approbation du programme de travaux 2002 - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de restauration des Vases de Chamars, projet estimé à 37 485 £ qui seront financés pour 14 994 £ par l'Etat, 9 372 £ par la Ville, 9 371 £ par le Département et 3 748 £ par la Région.

68 - Gymnase des Clairs-Soleils - Sinistre du 16 avril 2001 - Encaissement de l'indemnité de sinistre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'encaissement et la réaffectation partielle de l'indemnité de sinistre de 118 387,88 £ proposée par l'assureur.

69 - Stade Léo Lagrange - Sinistre du 1^{er} août 2001 - Indemnité de sinistre - Encaissement et réaffectation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'encaissement et la réaffectation de l'indemnité de sinistre d'un montant de 1 719,73 £ proposée par l'Armée de Terre dont un véhicule a endommagé le portail du stade Léo Lagrange.

Urbanisme, affaires foncières

70 - Modification du POS secteur Nord - Approbation après enquête publique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la modification du POS secteur Nord tel qu'il résulte de l'enquête publique.

71 - Modification du POS secteur Centre - Approbation après enquête publique - Création d'un sous-secteur UAb

A la majorité (9 abstentions et 11 contre), le Conseil Municipal a approuvé la modification du POS secteur Centre visant à créer un sous-secteur UAb.

72 - Secteur sauvegardé de Battant - quai Vauban - Modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le principe d'une modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Battant - Quai Vauban

- a autorisé M. le Maire à soumettre le projet de modification à enquête publique, après consultation de M. le Préfet du Doubs et de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé.

Ce dossier de modification porte sur :

- des adaptations du document graphique qui consistent à restituer l'alignement historique dans l'hypothèse d'un renouvellement du bâti au n° 17 de la rue Claude Pouillet et à supprimer la protection «espaces soumis à protection particulière» du fond d'une courette aux n° 27 - 29 de la rue Claude Pouillet

- la modification des articles 1 et 2 du règlement qui interdisent la création d'installations classées soumises à autorisation.

73 - Déclassement du domaine public d'une partie de la rue Claude Pouillet

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le déclassement d'une partie de la rue Claude Pouillet en vue de restituer l'alignement historique dont témoignent les plans anciens.

74 - Dénominations de voies

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les dénominations et changements de dénominations suivants à l'intérieur de la ZAC où est implanté TEMIS :

A - Dénominations nouvelles

1. **Pierre MESNAGE**, ancien directeur de l'ENSMM, à l'origine de la mécanique et fondateur de l'activité Résonateurs à Quartz à Besançon,

2. **Simone GERMAIN** (1776 - 1831), mathématicienne connue pour sa théorie des nombres premiers. Par ailleurs, elle obtint en 1816 un prix de l'Institut de France pour une «théorie sur la vibration de surfaces élastiques». Grâce à ce prix, elle fut autorisée, en tant que première femme, à assister au cours de l'Académie Française des Sciences,

3. **Anne de PARDIEU**, fille du Comte de Chardonnet (1869 - 1926), scientifique titulaire d'un brevet d'invention «récupération des vapeurs d'éther et d'alcool contenues dans l'air», procédé utilisé dans diverses industries telles que la fabrication de celluloid, soies artificielles,...

4. **Raymond CHALEAT**, ancien directeur de l'ENSMM, fondateur du Laboratoire de Mécanique Appliquée,

5. **Marius LAVET**, Ingénieur Arts et Métiers, inventeur et créateur du moteur à quartz, toujours utilisé dans les montres.

B - Changements de dénomination

* **Rue de l'Epitaphe** : le chemin de l'Epitaphe, dans sa partie comprise entre le Boulevard Sir Winston Churchill et la rocade Nord-Ouest, en continuité de l'actuelle rue de l'Epitaphe, voie située entre l'avenue de l'Observatoire et le Boulevard Sir Winston Churchill.

* **Avenue des Montboucons** : le chemin des Montboucons, dans sa partie comprise entre le Boulevard Sir Winston Churchill et la rocade Nord-Ouest, en prolongement de l'avenue Léo Lagrange.

* **Rue de l'Escale** : le chemin de l'Escale, dans sa partie comprise entre le chemin des Founottes et la rocade Nord-Ouest.

* **Rue des Founottes** : le chemin des Founottes, sur toute sa longueur.

* En accompagnement de ces changements d'appellation à l'intérieur de TEMIS, et pour homogénéiser les dénominations des voies situées entre la rocade Nord-Ouest et le Boulevard Sir Winston Churchill dans une zone aujourd'hui urbanisée, les chemins

environnants pourraient également recevoir la dénomination de rues. C'est ainsi que nous aurions la rue des Saulniers, la rue des Justices en lieu et place respectivement des chemins du même nom.

C - Rocade Nord-Ouest

Les échangeurs de la Rocade Nord-Ouest pourraient être désignés par le nom du secteur desservi ou la direction de la voie principale ; Exemple : porte des Tilleroyes, porte de la Bouloie, porte des Montboucons, porte de Vesoul...

75 - Marché Beaux-Arts - Acquisition du volume du marché à la SEDD

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir le volume correspondant au marché couvert et aux combles, dans l'immeuble réalisé sur l'ancien îlot Paris (coût d'acquisition : 9 613 739,80 £ HT soit 11 498 032,90 £ TTC).

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

76 - Immeuble communal 22, rue Mégevand - Bail à réhabilitation au profit d'Habitat et Développement Local du Doubs (HDL) - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le bail à réhabilitation d'une durée de 38 ans à intervenir avec HDL à compter du 1^{er} juillet 2002, ainsi que la convention fixant les conditions de réservation des logements.

77 - Acquisition de trois parcelles boisées sur le territoire de la commune de Châtillon-le-Duc à Mlle PETITJEAN, à l'Indivision NICOT et à Mme LEGENT

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté ces projets d'acquisitions pour une dépense globale de 19 850 £.

78 - Acquisition de deux parcelles de terrain rue Leverrier et rue Flammarion à M. Frédéric RENAUDIN

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté le projet d'acquisition dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie rues Leverrier et Flammarion de ces deux parcelles pour un montant global de 4 590 £.

79 - Aliénation d'un terrain communal rue Thomas Edison à la SCI BAT'AGI

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'aliénation d'un terrain communal de 38 a 45 ca pour un montant de 46 909 £ HT à la SCI BAT'AGI.

80 - Renouveau Urbain du quartier de Clairs-Soleils - Étude de faisabilité -
Participation financière de la Ville et de ses partenaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le principe de mise en oeuvre de l'étude de faisabilité de l'opération de renouvellement urbain du quartier des Clairs-Soleils (coût de l'étude estimé à 53 500 £ TTC). La participation financière des divers partenaires de la Ville dans cette démarche sera sollicitée.

Environnement

81 - Forêts communales - Coupe d'emprise en forêt de Chailluz - Destination des bois

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la vente à l'amiable de grumes et bois de chauffage de la forêt de Chailluz (volume approximatif : 15 m³).

Développement durable

82 - Développement durable - Agenda 21 - Lancement de la procédure et d'une phase préalable de diagnostic - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé une première phase d'étude et de diagnostic, préalablement à la rédaction de l'Agenda 21 (montant de l'étude : 50 836 £ HT soit 60 800 £ TTC

- a décidé de solliciter :

- . auprès de la DIREN un partenariat technique et une aide financière de 50 % du montant du projet
- . auprès de l'ADEME un partenariat technique et une aide financière de 30 % du montant du projet.

83 - Développement durable - Réalisation d'un guide des gestes écocitoyens -
Conventions - Demandes de subventions

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a approuvé le projet de création d'un guide des écogestes, projet dont le coût est estimé à 55 130 £ HT. Les aides financières prévues dans le cadre de l'Avenir du Territoire Saône-Rhin (ATSR) qui seraient de l'ordre de 80 %, seront sollicitées. M. le Maire a, en outre, été autorisé à signer avec les partenaires associatifs RECIDEV et Doubs Nature Environnement une convention, d'une durée d'un an, qui définit les missions et obligations de chaque partenaire de cette opération de sensibilisation au développement durable et précise le montant de la subvention à verser aux associations.

Marchés

84 - Portail WEB du Grand Besançon - Lancement de l'appel d'offres - Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité, l'Assemblée Communale, dans le but de mettre en oeuvre un portail WEB commun avec l'agglomération, a décidé de constituer un groupement de commandes et de lancer un appel d'offres sur la base des crédits inscrits aux budgets 2002 des deux structures.

M. le Maire, Président de la CAGB, n'a pas pris part au vote.

85 - Musée Comtois - Exposition Jean GARNERET - Communication de M. le Maire

M. le Maire a informé l'Assemblée que le Musée Comtois propose, du 30 juin au 30 septembre prochains, une exposition à la mémoire de l'Abbé Jean GARNERET, son fondateur. Cette exposition présentera le folkloriste, le conservateur, l'artiste, à travers ses photographies, ses correspondances, ses collectes, ses dessins et montrera la place importante et reconnue qu'occupait l'Abbé dans le folklore au plan national pour ses études et enquêtes sur la population comtoise.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le 10 juillet prochain à 17 heures.

La séance a été levée le 27 juin à 0 heure 45.

Hôtel de Ville, le 1^{er} juillet 2002
Pour Le Maire,
La Première Adjointe,

Françoise FELLMANN.

Affiché à Besançon le 1^{er} juillet 2002
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Françoise FELLMANN.